

Mise à jour le 22 novembre 2021

Nous vous prions de trouver ci-après les informations dont vous aurez besoin pour préparer et profiter au mieux de votre séjour. Ces informations nous proviennent de diverses sources (organes gouvernementaux, compagnies aériennes, offices du tourisme, réceptifs locaux...). Elles sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis. A cet égard, nous vous invitons, tout particulièrement, à consulter le site web de la compagnie aérienne, dans les 48 heures qui précèdent votre départ, afin de disposer de l'information la plus juste, ainsi que les conditions d'accès à votre destination sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>

Le site des Aéroports de Paris peut également vous être utile dans vos démarches : <https://www.parisaeroport.fr/passagers/les-vols/coronavirus-information-voyageurs-depart-arrivee-paris>

Autres sites utiles :

- L'Institut Norvégien de Santé Publique (en anglais) : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/entry-quarantine-travel-covid19/>
- L'Ambassade de France en Norvège : <https://no.ambafrance.org/>
- L'Office de Tourisme Norvégien : https://www.visitnorway.fr/planifier-voyage-norvege/coronavirus-et-voyages-en-norvege/?_ga=2.237799688.960947476.1637325366-1517275551.1637235231
-

Avant votre départ :

- Le port du masque obligatoire dans tous les espaces publics intérieurs. Munissez-vous de masques jetables « chirurgicaux » en nombre suffisant afin de parer à toute demande et privilégiez des petits contenants de gel hydroalcoolique.
- **Le passe sanitaire français** s'applique depuis le 1^{er} août 2021 à tout ressortissant français de 12 ans et plus effectuant un trajet à l'intérieur du territoire ou au départ de France, en avion et/ou en train. Il comprend, au choix :
 - La vaccination à condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet
 - La preuve d'un test négatif de moins de 72 h (PCR ou antigénique)
 - Le résultat d'un test positif attestant du rétablissement de la COVID 19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.
- **Les enfants comme les adultes doivent également se soumettre aux protocoles sanitaires du pays de destination que vous trouverez ci-dessous :**
- **Pour tous les passagers à destination de la Norvège :**



- A compter du vendredi 26 novembre 2021, tous les passagers de 16 ans et plus doivent remplir un formulaire d'enregistrement d'entrée sur le lien suivant : entrynorway.no
- Les passagers vaccinés doivent présenter un certificat de vaccination complète (schéma vaccinal complet ou rétablissement du COVID-19 au cours des six derniers mois)
- Pour les passagers non vaccinés ou partiellement vaccinés :
 - Résultat négatif d'un test antigénique de moins de 24h avant l'arrivée en Norvège
 - Test antigénique à réaliser à l'aéroport d'arrivée en Norvège ou dans les 24h suivantes.
- Les passagers de moins de 18 ans sont exemptés de test avant le départ, de test à l'arrivée et d'enregistrement d'entrée.
- Le passe sanitaire français est reconnu par l'Union Européenne. Il permet d'intégrer le « **Certificat COVID Numérique UE** » qui pourra vous être demandé à l'aéroport. Il concerne les personnes bénéficiant d'un schéma vaccinal complet et se télécharge en version bilingue (français-anglais) depuis le téléservice de l'Assurance Maladie : <https://assurance-maladie.ameli.fr/presse/2021-05-27-cp-lancement-teleservice-attestation-vaccination>
- Il est reconnu par la Commission Européenne et contient un QR Code qui sera scanné par les différentes autorités concernées. Une fois téléchargé, ce certificat peut être intégré, tout comme le résultat des tests PCR ou antigénique, dans l'application AntiCovid, dans la rubrique « Mon Carnet ». Les coordonnées sont celles déclarées auprès de l'assurance maladie. Lorsqu'elles diffèrent de celles inscrites sur votre billet d'avion (par exemple, nom de jeune fille pour une femme mariée), nous vous conseillons de présenter votre livret de famille.

A l'embarquement :

- Les compagnies aériennes peuvent faire signer une attestation sur l'honneur que vous n'avez pas la COVID et vous n'avez pas été cas contact. Nous vous recommandons de la préremplir en la téléchargeant sur le site de la compagnie aérienne.
- En application des règles de l'aviation civile, les bagages cabines peuvent être refusés par les compagnies à l'exclusion d'un seul petit bagage à main qui devra impérativement être logé sous le siège. (Poids et tailles disponibles sur le site de la compagnie concernée).
- Port du masque obligatoire à bord
- Des mesures préventives ponctuelles et/ou locales concernant votre voyage peuvent être mises en place, à l'initiative de la compagnie.

A l'arrivée et sur place :

- Les bars, restaurants, cafés, musées, commerces, centres commerciaux et salles de spectacles sont ouverts à des horaires définis, avec une capacité limitée et dans le respect des règles de distanciation.
- Selon la situation sanitaire locale, certaines régions peuvent exiger la présentation du certificat COVID pour se rendre dans un restaurant, un musée, ou un autre lieu public.
- Le port du masque peut également être obligatoire dans les lieux accueillant un public dense.

Lors du séjour à l'hôtel :

Vous trouverez ci-après un aperçu général, non exhaustif, des différentes mesures mises en place par les hôteliers pour un accueil optimum de la clientèle :

- Masques obligatoires dans les parties communes à l'intérieur de l'hôtel (sauf assis au restaurant/bar ou bien à la piscine)
- Dans quelques rares établissements, la prise de température à l'arrivée est organisée.
- Règles renforcées pour le nettoyage des chambres et des parties communes.
- Les saunas, hammams, bains à remous ainsi que les piscines intérieures ne sont pas accessibles
- Les Spa, espaces bien-être et piscines extérieures sont opérationnels dans la plupart des hôtels.
- Les salles de gym sont généralement ouvertes avec des mesures spécifiques.
- Mesures de distanciation physique dans les restaurants et règles renforcées pour l'accès aux buffets. La formule du petit déjeuner peut être simplifiée selon les établissements.

Le retour en France :

- **Les personnes entièrement vaccinées de 12 ans et plus** (respectant le schéma vaccinal complet, selon les critères français) pourront entrer sur le territoire français sans protocole particulier, à condition de présenter leur certificat de vaccination officiel comportant le QR code associé.
- **Les personnes de 12 ans et plus non ou partiellement vaccinées** devront présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h pour rentrer en France.
- **Les mineurs de moins de 12 ans** dont les parents sont vaccinés pourront accompagner leurs parents même sans être vaccinés et seront dispensés de test.
- Le test PCR obligatoire pour le retour en France peut être réalisé en clinique, en hôpital ou en pharmacie.



- **Nous vous recommandons vivement de réserver votre rendez-vous très à l'avance**, les créneaux de tests étant très demandés. Dans le cas où vous seriez dans l'obligation de prolonger votre séjour, les suppléments tarifaires engendrés seront à vos frais.

Le schéma vaccinal est dit complet :

- 7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca).
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson).
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire).